Les Inondations dans la Vallée de l'Orb en l'année 1745

par le D^r J. Brunel

Rien n'est nouveau sous le soleil. De tout temps, et le Déluge nous en administre une belle preuve, il y a eu des pluies que l'on a appelées torrentielles parce qu'elles faisaient grossir les torrents. Ces torrents provoquaient des inondations ...

C'est probablement au cours d'une de ces inondations, au XIV^e siècle, que le torrent qui traverse le village de Boussagues, presque toujours à moitié sec, avait dû grossir suffisamment pour emporter la nef de l'église Notre-Dame. C'est du moins ainsi que M. de Dainville, le si savant et si aimable Archiviste en Chef du Département de l'Hérault, explique avec la plus grande vraisemblance la coupure qui existe entre l'abside du XII^e siècle et la nef actuelle qui fut construite entre le XVe et le XVIe siècles. D'autre part pour éviter le retour du désastre, les reconstructeurs s'éloignèrent du torrent, et ainsi s'expliquerait sans nul symbolisme la brisure si prononcée entre l'axe de la nef et du Chœur.

Quoi qu'il en soit, l'inondation de 1930, à laquelle nous assistions impuissants, qui arracha nos vignes, emporta nos champs et dévasta toutes nos terres riveraines, me donna l'idée de rechercher dans les archives les traces des inondations précédentes.

Peu de temps après, en dépouillant les vieux papiers d'une famille rurale des environs, je retrouvai toutes les pièces d'un procès devant le Sénéchal de Béziers et la Souveraine Cour du Parlement de Touiouse, où il était question de dommages causés par l'inondation de 1745. Mon fil conducteur était.trouvé. Puisque l'inondation de 1745 avait causé ici des dégâts, qu'avait elle occasionné aillleurs!

Aussi bien c'est cette inondation de 1745 qui a laissé et de beaucoup dans notre région le plus de documents, soit dans les archives communales, soit dans les archives de l'Intendance de Languedoc, soit même dans les archives particulières que nous avons pu consuster.

L'Orb, connu des anciens auteurs grecs et romains : Orobis de Ptolémée, Orbis de Strabon et Orobs de l'Anonyme de Ravenne, est un petit fleuve côtier de la Méditerranée. Il prend sa source à 830 mètres d'astitude à la jonction du plateau calcaire du Larzac et de la chaîne volcanique de l'Escandorgue. Après un parcours de 140 kilomètres dans une vallée très intéressante par ses richesses minérales, touristiques, thermales et agricoles, il se jette dans la mer à Valras tout près de Béziers.

Pour décrire les désastres provoqués par le débordement de ce fleuve nous suivrons son cours pas à pas en disant à mesure ce que les archives nous auront livré.

1. CEILHES.

La première agglomération importante rencontrée par l'Orb sur son parcours est le village de Ceilhes. Nous n'avons pas trouvé de documents sur les ravages causés par l'inondation à Ceilhes, mais un passage d'une lettre de Baussanelle, subdélégué de l'Intendant à Béziers, à propos des

devis faits par M. de Carney ingénieur de la sénéchaussée de Carcassonne pour les réparations à faire en 1751 aux chemins et ponts du diocèse de Béziers, contient cette phrase : « ... Les réparations du lit de la rivière de Graveson et celles du pont de Ceilhes furent adjugées en 1749. » D'où il suit que ces ponts avaient dû être emportés ou tout au moins sérieusement endommagés.

2. AVENE.

Neuf kilomètres plus bas se trouve le Village d'Avène. Il semble que le vieux pont qui subsiste toujours n'ai pas eu à souffrir, du moins pas de trace dans les archives. Quant aux maisons situées sur la route qui à la moindre crue de la rivière sont inondées, elles n'existaient pas à cette époque, la grand route actuelle ne date que de beaucoup plus tard. Le chemin caladé qui existe encore passait dans le village groupé au flanc de la colline autour de son église et de son château féodal.

Toutefois, comme nous le disions ci-dessus, dans des archives particulières nous avons trouvé les pièces d'un procès intenté à un curé d'Avène : Pierre Cabassut, par son oncle Jean Jacques Cabassut, ancien prieur résignataire d'Avène, et Don Claude Méjean, cellerier à l'Abbaye de Joncels, au sujet d'une pension non payée,

Dans un des actes il est dit que : « Le receveur des décimes du diocèse de Béziers donne la somme de deux cent cinquante livres au prieur d'Avène pour indemnité des dommages à lui causés par l'inondation de 1745. » Cette inondation a donc dû faire ici quelques ravages, car pas plus à cette époque qu'actuellement les collecteurs officiels d'impôts n'avaient l'habitude de rendre facilement ce qu'ils avaient encaissé.

3. LUNAS – Le BOUSQUET d'ORB.

Treize kilomètres plus bas, en suivant toujours le cours de l'Orb, nous arrivons au Bousquet d'Orb (alors appelé Bousquet de Grajau), petite bourgade de quelques maisons seulement à cette époque.

Ici la vallée s'élargit considérablement, l'Orb reçoit un de ses premiers afluents les plus sérieux : le Graveson. Etant donné la proximité de Lunas (3 kilomètres), et la disposition en ce point de la vallée du Graveson qui semble n'être qu'un prolongement latéral de la vallée de l'Orb, nous donnerons les choses intéressantes que les archives nous ont conservé au sujet de Lunas. D'ailleurs une bonne partie concerne des ouvrages qui tout en étant dans le terroir et la juridiction de Lunas, sont situés dans la vallée de l'Orb.

Ici les dégâts ont été sérieux ; un certain nombre de ponts : quatre, ont été emportés ou du moins fortement endommagés.

Voici ce que nous relatent les archives : c'est d'abord une délibération des Consuls de la Communauté de Lunas que voici ¹ :

« L'an mil sept cent cinquante et le 20e jour du mois de Sep'embre, délibèrent sur les répara-

¹ Archives Intendance Languedoc Série C 3450

tions à faire aux divers ponts qui furent entièrement dégradés par l'inondation de 1745, de telle façon qu'il n'est pas possible d'y passer sans risquer de se précipiter, comme il est arrivé à deux ou trois personnes à cause que les dits ponts se trouvent complètement démantelés, ... »

Signés : Roquairol maire, Jean Ferrieu, Pierre Lugagne, Jean Bouis, Jean Cabanette Consuls et Simon Ferrieu greffier Consulaire.

A la suite de cette délibération, le maire et les consuls de Lunas adressent à Monseigneur Lenain Conseiller d'Etat, Intendant du Languedoc la supplique suivante :

« Supplient humblement le maire et les Consuls du lieu de Lunas et vous remontrent que dans le terrain dudit Lunas il y a différents ponts dont deux sur la rivière de Graveson, l'autre sur la rivière de Nize et un quatrième qui est vaste sur la rivière de l'Orb, lesquels ponts furent dégradés lors de l'inondation de 1745 qu'il n'est pas possible de passer sans risquer de se précipiter dans l'eau.

Cette réparation est d'autant plus nécessaire qu'il arrive journellement que des gens se précipitent à cause que les parois se trouvent démantelées.

D'autre part les détériorations et dégradations augmentent chaque année d'une façon à faire craindre une prochaine ruine à la moindre inondation par rapport aux fondements.

Cette communauté a un intérêt sensible à prévenir la chute des dits ponts, car il est certain que s'ils étaient malheureusement emportés, il en coûterait des sommes immenses pour les rétablir, au lieu qu'à présent on peut les mettre en état de hors de danger moyennant une somme de trois mille Livres, ce qui a déterminé les suppliants à prendre une délibération le 20 Septembre dernier (1750) pour présenter à Votre grandeur combien l'intérêt et du public et de la communauté exige de ne plus négliger ces sortes de réparations. »...

Ils demandent l'autorisation de « faire établir un devis estimatif des réparations, de faire publier au rabais lesdits ouvrages en la forme ordinaire, et de recevoir les offres et moins dittes pour ensuite en passer le bail en celuy ou ceux qui en feront la condition meilleure, et permettre aux suppliants d'emprunter la somme à laquelle l'adjudication sera faite aux conditions qu'ils trouvèrent, et fère justice. »

Cette autorisation est accordée le 4 Novembre 1750 par le subdélégué général de l'Intendance Coulomb « attendu la maladie de Mgr l'Intendant ».

Sans tarder le devis que voici est établi :

« Devis des réparations à faire aux ponts, sçavoir : de Nize et Gravaison au lieu de Lunas, et celuy de Gravaison près d'Orb, et celuy d'Orb, le tout dans le terrain de Lunas, diocèse de Béziers.

La délibération de la communauté de Lunas du 22 Novembre 1750 a nommé nous Joseph Rous appareilleur des ouvrages publics, habitant du lieu de Lignan pour faire la vérification des réparations indispensables aux susdits ponts. Selon l'ordonnance de Mgr l'Intendant nous sommes transportés sur les lieux contenancieux accompagné de Me Farrieu greffier, et autre principaux habitants dudit lieu.

« Nous avons trouvés les dits ponts selon son différent emplacement impraticables. Impossible aux voyageurs d'y passer, et même plusieurs parties menacent une prochaine chute, ce qui causerait une dépense considérable. Ces fractions et démolitions ont été faites par l'inondation de

l'année 1745. Et nous avons trouvé pour les mettre en état d'usage et réparer les défectuosités qu'il est indispensablement nécessaire les réparations qui seront mentionnées dans le présent devis aux articles suivants :

1° – Pont sur le ruisseau de Nize, terrain de Lunas :

réparation à faire aux arches, gardefous, la culée du pont, etc...

2° – Pont de Gravaison, près Lunas :

Consolider la pile entre les deux arches. Refaire la partie du « parapet qui a été emportée par les eaux de la même façon que celui qui subsiste encore. Réparer les parties dégradées tant au mur de soutènement que du chaperonnement.

3° – Pont de Gravaison, près de l'Orb :

Le pont de Gravaison près d'Orb est construit de quatre arches non suffisantes pour recevoir les eanx que la Gravaison donne lors des fortes inondations. De façon que l'inondation de 1745 a fracturé et dégradé les dites arcades de même que le parapet. Se trouvant que les deux qui se trouvent à droite et à gauche de la grande arcade elles menacent une prompte chute. Les dites arcades seront démolies.

Sçavoir : celle qui est du côté de l'avenue de Caunas sera démolie jusqu'à sa naissance pour être rebâtie sur les mêmes dimensions et sur les mêmes fondements. La naissance de ladite arcade sera levée de trois pieds plus haut qui n'est présentement, observant que les trois pieds d'élévation seront en pierre de taille, qu'il sera aussi fait de même aux avants becs.

4° - Le Pont d'Orb:

Au pont qui est sur la rivière d'Orb il sera fait à l'avant bec de la grande arcade du côté de Gravaison de même que partie de la pile, le refoulement de cette partie qui se trouve dégradée. En pierre de taille extérieurement et intérieurement de bonne maçonnerie.

Les dites pierres de taille seront encastrées dans le roc de huit pouces. On observera de garnir soigneusement l'intérieur avec du moilon et bon mortier de chaux vive éteinte sur le champ. Ensuite size par assize garnir soigneusement et y placer les pierres de taille toutes par quilles. Les dites pierres auront le moins vingt deux pouces de quille. On observera que la dernière assize qui doit claver ledit refoulement fasse la hauteur. Enfin que les lits des deux pierres de la nouvelle et vieille maçonnerie ne soient écartés l'un de l'autre de plus d un demi pouce. On garnira ensuite soigneusement l'entredeux avec du mortier et cailloux plats qu'on enfoncera au rafleur du marteau, le tout solidement.

A l'arcade ensuite et sera replacée avec les mêmes précautions cy dessus une pierre de taille servant de voussoir qui manque.

Les pierres de taille qui forment l'angle des avants becs des deux grandes arcades se trouvent dégradés, ils seront démolis, sçavoir : celui du côté de Gravaison jusques à 3 pieds au dessus de l'eau et celui du côté de Cazilhac à une toise, de façon que toutes les pierres de taille qui doivent y être replassées puissent avoir dix huit pouces de lit sur la longueur de trois pieds alternativement posés selon les maximes de bien bâtir. On garnira aussi les parties des arcades qui se trouvent dégradées.

Le pavé et parapets dudit pont, de même que partie des murs de soutènement, que aussi les deux avenues il sera fait. Sçauoir :

A l'Avenue du Bousquet et Cazilhac 2 une muraille de soutènement du côté de Bédarieux sur la

² Pour comprendre la dispostion qui suit il faut se rappeler que la grand route actuelle Bédarieux-Lodève n'existait pas à cette époque là ; elle ne date que de 1840. Le chemin venant de Bèdarieux longeait l'Orb.

longueur de dix toises à compter depuis la culée de la dernière arche en continuant sur l'avenue de l'épaisseur de 18 pouces à la hauteur du pavé de ladite rampe, sur son sixième de talus. Il en sera fait de même du côté de Gazilhac ...

La rampe de ladite avenue sera prise à commencer au sommet de la première arche jusqu'aux deux extrémités cy dessus énoncées, faisant au milieu une figure de dos d'âne qui fera séparation des deux chemins, la dite rampe sera élevée jusques au pied d'estal de ladite croix ³

A l'avenue du côté de Gravaison ou Lunas, il sera ainsi prolongé la rampe de quatre toises sur les mêmes dimensions cy dessus. Il y a partie des murs de soutènement qui ont été dégradés, de même que les avants becs et piles ; ils seronts rebâtis de la même façon qu'ils étaient, ...

Le pavé dégradé en général du pont de même que celuy des rampes sera fait de neuf avec des cailloux de rivière, de la même façon que la partie qui est en état de subsister. On observera à la construction des deux parapets du côté des avenues de Cazilhac et Bousquet de laisser des ouvertures pour écouler les eaux pluviales du terrain voisin.

Signé Rous et Boyer entrepreneurs. »

Entr'autres conditions du cahier des charges nous trouvons la suivante :

« Le mortier comprendra un tiers chaux, deux tiers sable net, le meilleur du pays. »

Suit le devis ci-dessous :

« Appréciation des ouvrages et devis :

Sçavoir:

Pont de Nize :

Maçonnerie des parapets produit en tout 6 toises cubes 3 pieds, Pont de Gravaison : 5 sols Pavement 38 toises 4 pieds A 2 livres tournois la toise...... 86 £ 8 sols Pont de Gravoison près l'Orb : 81 sols Terrassement 17 toises 4 pieds à 3 £ la toise59 £ 10 sols 12 sols Pont d'Orb : Maçonnerie 21 toises 4 pieds à 30 £ la toise...... 530 £ Terrassement 17 toises 3 pieds à 31 £ la toise 56 £ 3 sols 8 sols Fait à Lunas selon les dimensions prises sur les lieux. On peut rester à la construction des susdits

Il en existe encore certains tronçons, notamment à l'entrée actuelle du pont. Chemin qui longe l'Orb se dirigeant vers la Verrerie et de l'autre côté vers Cazilhac.

³ Croix qii devoit s'élever au milieu du pont et que l'on a dû faire disparaître en 1840 au moment de la construction de la route actuelle où k pont ne fut par reconstruit, mais simplement modifié.

ouvrages cinq mois, ce qui monte :

Pour l'inspecteur à la somme de	. 250 £	
Pour l'adresse du duvis	50 £	
De l'autre part	3.161 £	8 sols
Total Général :	3.461 £	8 sols

Le 15 Décembre 1750

Signé: Rous

Paraffé par nous à Lunas le 13 Janvier 1751

Signé : J. Jaussant »

Le 27 Avril 1751 une ordonnance de l'Intendant de Saint-Priest permet l'adjudication.

A la suite de l'autorisation de l'Intendant les Consuls de Lunas se réunissent pour discuter des réparations aux ponts. Cette réunion se tient dans le château : « L'an mil sept cent cinquante un et le 23ème jour du mois de May à l'heure après midy, dans la salle du Château du lieu de Lunas, à défaut de maison de ville etc. »

Boussanele subdélégué de l'Intendant de Béziers est chargé de fournir un rapport au sujet de ces réparations. Il dit dans ce rapport que le pont de Nize doit être réparé aux frais de la communauté de Lunas, que celui de Gravaison près l'Orb doit être réparé aux frais du diocèse à la charge par la communauté de Lunas de fournir son contingent de 120 £ et enfin que les deux autres ponts, sçavoir : celui d'Orb et celui de Lunas sur le ruisseau de Gravaison se trouvant sur le chemin d'étape sont à la charge du diocèse ...

« Ne pouvant se rendre sur les lieux à cause d'une affection aux yeux qui le retient dans sa chambre il a envoyé son fils capitaine de cavalerie. » Il confirme que les quatre ponts ont besoin de réparations très urgentes.

Une note de Monsieur de Carney, ingénieur de la Sénéchaussée de Carcassonne sur les quatre ponts « dont les réparations sont comprises dans le devis que la communauté a fait faire (16 Novem-bre 1751) dit que : « le pont sur le ruisseau de Nize, dans le village de Lunas, ne sert qu'à la communauté ou a des particuliers de Lunas. ainsi on ne voit pas que la province, la Sénéchaussée ou le Diocèse doive y contribuer en tiers » ... « le pont sur le ruisseau de Graveson, prés, de l'Orb intéresse diverses communautés, en conséquence de quoy il parait que la communauté de Lunas doit pour les réparations de ce pont contribuer son contingent de 120 livres, le Diocèse fournissant le surplus suivant les règlements. »

Le pont de l'Orb sur la rivière de ce nom au dessous du Château de Casilhac) et le « pont appelé » de Lunas, sur le ruisseau de Craveson « contre ledit village » se trouve sur le chemin de l'Etape et doivent conséquemment être réparés par le Diocèse. »

Enfin dans le rapport présenté aux Etats de Languedoc pour faire connaître les fonds qu'il convient de faire en cette année 1752 pour les réparations des chemins du diocèse de Béziers nous trouvons :

5° « Les ponts situés sur le terrain de Lunas sçavoir :

Le pont d'Orb	13 sols 4
Le pont de Gravaison 812 £	
Le pont de Lunas232 £	6 sols »

Les ponts en question ont été compris dans cet état relativement aux toisés estimatifs cy joints

ont été faits par le Sieur Racolis, en conséquence de la lettre de l'intendant qui l'en a chargé. Et c'est en 1772 que les réparations furent exécutés.

Le village de Lunas lui-même avait souffert, et sans attendre si longtemps les Consuls avait fait procéder aux réparations les plus urgentes. Ils avaient fait réparer les murailles de la ville. Un prix fait daté du 27 Juillet 1747 que nous a aimablement communiqué M. Maurice Couderc, et qui provient de ses papiers de famille nous donne les précisions suivantes: Les Consuls et habitants du lieu de Lunas « baillent à prix fait à Jean Bouys, Jean Valdy et François Manié, maîtres maçons du lieu de St Félix de Sorgues, diocèse de Vabre, les réparations des murailles, à commencer depuis le casal de la maison prébystèrale jusques à la muraille qui descend du pont de Dourdou qui est vis à vis le degré de Rivière ... la muraille du faubourg à commencer depuis la maison du sieur Ferrieu notaire, jusques à la muraille qui descend du pont de Nize, ladite muraille sera construite de l'hauteur de deux pans et demi par dessus le pavé de ladite rue ... reparer les deux brèches qui se trouvent au pont de Nize, vis à vis Arnaud ... fermer à pierre et chaux la brèche qui est au parapet du pont de Graveson près la Croix de Mission, de dix huit pans de largeur et conformément à l'ancienne muraille ... ».

Et c'est moyennant le prix et somme de cent soixante quinze livres payable « sçavoir : 60 livres payables par avance à l'entrée du travail qui se commencera le lendemain de Notre Dame d'Août prochain (1747) et se finira à la St Michel aussi prochain, les autres 60 livres payables à la moitié du travail fait et le restant de la dite somme à la fin du travail ... »

Les Consuls s'engagent « à faire bailler la chaux nécessaire à 6 livres 10 sols le muid. »

Il fallut également réparer la digue du Graveson qui avait été fortement endommagée, après de nombreuses démarches et devis l'autorisation de réparer fut accordée par une ordonnance du Vicomte de St Priest, Intendant, le 31 Août 1752.

4. LA TOUR sur ORB

Suivant toujours le cours de l'Orb, nous arrivons au village de La Tour sur Orb, à cette époque là : La Tour de Brousson.

lci dans un site on ne peut plus pittorresque se trouve un vieux pont qui conserve encore son cachet archaïque. Il a été fort dégradé par l'inondation et une lettre du subdélégué de l'Intendant à Béziers Boussanelle, que nous avons cité ci-dessus renferme ce passage :

« Je me crois obligé encore Monseigneur de vous informer qu'il y a un pont entre celuy de Bédarieux et celuy appelé Pont d'Orb, qu'on nomme pont de Brousson, aussi considérable que ces derniers et sur la même rivière, placé dans la communauté de Boussagues, extrêmement nécessaire pour la liberté du commerce qui est autant dégradé que celuy d'Orb et qui a besoin des mômes réparations.

J'observe Mgr, qu'attendu qu'il me paraît expédient qu'il soit fait un nouveau devis en particulier des réparations à faire aux trois ponts cy dessus qui doivent être à la charge du Diocèse ...

Vous pourriez en même temps ordonner que le même ingénieur ou architecte vérifiant l'état du pont de Brousson, ferait le devis des réparations qui sont nécessaires. » (Béziers le 16 Novembre 1751.)

L'Intendant fait droit à cette requête, et dans la note de M. de Carney, ingénieur, que nous

avons donnée ci-dessus, il est dit :

Pour le pont de Brousson, la communauté de Boussagues « suivant les règlements de la Province, doit fournir son contingent qui est de 120 livres de même que la communauté de Lunas ».

De plus ie Sr Racolis que nous avons vu désigné par l'Intendant pour faire les devis estimatifs à faire sur les ponts de Lunas reconnaît que le pont de Brousson doit être réparé aux frais du Diocèse et fournit le devis suivant que nous trouvons dans le rapport présenté aux Etats :

5. Le MAS BLANC

A peu de distance de ce pont de Brousson se trouve situé en bordure de l'Orb le village du Mas Blanc. Un document que j'ai trouvé en dépouillant de vieux papiers du Château de Mirande mis à ma disposition par mon ami le Docteur Pastre, contient des détails curieux. Je le donne ci après en respectant le style et l'orthographe :

« Mémoire des déluges quy sont arrivés.

L'an mil sept cent quarante cinq et le quatorzième jour du mois de septambre après midy, il fut veneu un grand déluge sans faire seulement une goutte d'eau icy - puis le vingt huitième dudit mois il en a fait un autre à 3 heure après minuit qui a surmonté le premier qu'il a fait des ravages. Puis il en a fait un autre le vingte neuf à huit heure du matin quy a surmonté tous les autres quy a fait beaucoup de ravage, il a emporté le moulin du pont de Brousson. Et beaucoup d'autres dont il avait emporté tous les chams jusque presque à la maison du prouveur ? Il était venu battre à l'airette d'amont. Nous ne voyons de tout côté que au (eau). Il avait emporté déjà la moitié de Bédarieux ; il n'avait pas quitté aucun arbre le long de la rivière d'alentour de vingt cannes environ. Fait par moy Jean Jacques Ternisse, du Mas Blanc. Au Mas Blanc ce premier Octobre 1745. »

6. BÉDARIEUX

C'est à Bédarieux que l'inondation sévit dans toute son horreur et prit les proportions d'un véritable désatre, d'une catastrophe sans précédent.

Nous trouvons dans les Archives de l'Intendance de Languedoc ⁵ :

« En 1745 la Ville de Bédarieux fut presque emportée par trois inondations affreuses ; c'est un fait qui, en son temps effraya toute la province... »

Devis de l'ingénieur Carney pour les réparations montant à cent et quelques mille livres.

« après l'inondation la Ville allait se disperser, tant le péril était imminent et les habitants effrayés, on leur donna 10.000 livres pour les calmer et retenir par cet appat. »

Nous avons pu d'ailleurs avoir entre nos mains une relation d'un témoin oculaire ; c'est un petit opuscule ⁶ rarissime dont nous donnons de large extraits. Ce récit dramatique et très vivant nous donnera une idée de ce que fut ce désastre :

⁴ Archives de l'Intendance Série C 3453

⁵ Archives de l'Intendance Série C. 4245

« Une inondation survenue presque sans pluie la nuit du 14° au 15° Septembre 1745, fut l'avant coureur des désastres que nous devions bientôt essuyer. Bien loin de la regarder comme un prélude de ce que nous avions à souffrir, nous crûmes au contraire avoir échappé à un second déluge qui n'arriverait jamais plus. Nos archives ni les traditions les plus anciennes n'avaient point conservé le souvenir d'un pareil évènement ; la chose parut si fort hors des règles et si extraordinaire à la communauté que par une délibération générale, elle me pria de vouloir bien en aller faire le récit à Mgr l'Intendant, et lui demander un commissaire pour estimer nos pertes.

Nous avons appris par une cruelle expérience que nous n'étions point au comble de nos infortunes, comme nous l'imaginions alors. A peine cette vérification venait-elle d'être achevée, que deux inondations consécutives arrivées les 10 et 11 octobre, surtout la dernière, vinrent nous enlever le peu qui nous restait.

Le ciel depuis deux jours semblait nous préparer à cette triste catastrophe. L'orage qui avait grondé pendant tout ce temps là, creva enfin avec des effets terribles. L'eau tombait à torrents et en se précipitant des montagnes semblait les entraîner dans sa chute.

Le fracas que faisaient ces cascades épouvantables joint aux éclats du tonnerre qui se succédaient coup sur coup, formaient un bruit affreux et continuel qui avait glacé notre sang jusqu'au fond de nos cœurs, Bientôt le vallon entier ne fut plus qu'une mer dont les flots irrités grossissaient à chaque instant, brisaient, renversaient, déracinaient, emportaient tout ce qui s'opposaient à leur fureur.

La ville fut si subitement inondée que presque tous les chevaux et mulets furent étouffés dans les écuries. Nous vîmes entraîner hors de nos maisons nos effets, nos papiers les plus précieux. Nos huiles et nos vins furent répandus sans aucune ressource, sans que nous puissions y apporter le moindre remède.

Les ondes furieuses se jouaient des plus fortes murailles et renversèrent 200 maisons.

Plusieurs familles furent submergées : chacun s'attendait au même sort ; le voisin pour l'éviter perça chez son voisin. Les rues entières ne formèrent plus qu'une enfilade de trous : on ne s'arrêta que lorsqu'on ne put plus fuir.

Quand les eaux furent écoulées, nous sortimes de nos maisons comme de nouveaux Noés de l'Arche. Chacun s'imaginait être le seul qui eut échappé au nauffrage commun.

Qui pourrait exprimer la sollicitude et les peines inquiètes avec lesquelles chaque particulier recherchait ses parents et ses amis? On courait, on s'informait, on se trouvait, on s'embrassait.

On pleurait d'abord de joie par le plaisir qu'on avait de se revoir, mais bientôt la misère dans laquelle on se voyait plongé faisait verser des larmes amères ; chacun contait l'histoire particulière de ses malheures ...

Les rues retentissaient des cris affreux de ceux dont les maisons avaient été englouties ; ils portaient sur leur tête ou sur leurs épaules les débris de leur ancienne fortune, et les allaient mettre en sûreté dans les masures et les petits bâtiments qu'ils pouvaient trouver sur les montagnes ...

Nous ne restâmes pas longtemps à ressentir notre misère, nous en essuyâmes le jour même les plus grandes extrémités. Il ne restait ni farine, ni four ; après avoir échappé à l'eau nous fûmes attaqués par la famine ...

Les pâtures et les foins mouillés fermentent et provoquent l'incendie 5 à 6 jours après aux quatres coins de la ville. »

L'Intendant LE NAIN se montra plein de bonté et de générosité. Il écrit :

6 Relation des inondations arrivés à 1a Ville de Bédarieux en 1745 - Bédarieux chez Jean Audibert (vis avis de la petite promenade). Cet opuscule m'a été communiqué par notre savant ami l'abbé Guichart à qui je suis heureux de redire mon plus affectueux merci.

« Rien n'est plus touchant que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les désastres provoqués par l'inondation. Ils m'ont été annonçés de différents endroits ...

Vous ne devez pas douter Monsieur, et je vous prie d'en assurer de ma part vos habitants que le Roi et la Province ne viennent à leur secours, et que je ne fasse de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour les soulager.

On m'a mandé que quelques un d'entre eux avaient été tellement alarmés et découragés qu'ils avaient pris le dessin d'abandonner la ville. Une pareille résolution ne peut être inspirée que par le désespoir, et je vous prie de leur faire entendre que s'ils l'exécutaient, ils se feraient tort à euxmêmes et à la ville, puisqu'on a pour objet dans les secours qu'on se propose de leur donner de conserver la ville telle qu'elle est, et sans diminution de ses hahitants.

M. de CARNEL se rendra incessamment à Bédarieux, il verra ce qu'il y a à faire, tant pour réparer le mal présent que pour prévenir pareil malheur. Son voyage ne sera point à la charge des habitants, j'y pourvoirai d'ailleurs. »

Cette lettre fut publiée par le crieur public à tous les carrefours de la ville. Elle produisit l'effet attendu. L'espérance rentra dès ce moment dans les cœurs dont un peu auparavant elle semblait bannie pour toujours.

- « .. M. de CARNEY ingénieur de la Province arrive bientôt après. Son arrivée acheva de retenir les habitants chancelants.
- « Les Etats après de longs délais s'assemblent enfin. M. l'Intendant (LE NAIN) les tint pour le Roi à la place de M. le Duc de Richelieu gouverneur, que l'expédition projetée en Angleterre et les vents contraires retenaient sur les côtes de Flandres. » ...
- « L'Intendant fut extrêmement bon pour Bédarieux. Il accorda au maire député aux Etats ce qu'il demandait provisoirement à savoir : qu'on mit les habitants à l'abri des eaux.
- « L'Intendant et l'Archevêque de Narbonne accordent : soixante mille francs ; savoir : trente l'année courante y compris les dix qu'on avait donné dès le début comme secours immédiat, et les trente autres dans 3 ans, dix mille chaque année.
- « D'abord après les Etats M. l'Intendant fit passer devant lui le bail de nos travaux. Il vit bien clairement que cette somme n'était pas suffisante pour son objet... il ajoute vingt mille francs qui joints avec la dépense du pont qu'on retranche de notre devis comme regardant la Province qui voudra bien s'en charger, font le total nécessaire pour l'entière exécution des ouvrages indispensables. »

Sur ce même opuscule à la page suivante :

« En 1745 cette petite ville fut inondée par la rivière d'Orb ; ses habitants ruinés s'expatrièrent. La bienfaisance et la sagesse de M. Le Nain alors intendant de cette province, en ramène une partie en faisant construire un rempart qui mit la ville de Bédarieux à couvert des torrents. On lit sur ce monument l'inscription suivante :

Irrupit fluvius

Vallem complevit

Et ad utrumque

Montem pervenit

Illustrissimo D. D. Joanni Lenain, equiti

Baroni d'Asfel, Regis et interioribus

Consiliis

Occtiani de proefecto

Ter furor, Orbe, (tuus) totaro subverterat urbem

Cub Nanus misérans haec tibi frena dedit,

Exanines fovet cives profugosque reduxit Omnibus una salus, omnibus unus amor Anno MDCCXLV Die XIV, XV Septembris Die X et XI Octobris Triplici inundatione

Je donne ici la traduction approximative de cette inscription :

« Le fleuve se précipite, emplit la vallée et des deux côtés atteint la colline. A l'illustrissime Seigneur Jean LE NAIN, Chevalier, baron d'Asfeld, Intendant de Languedoc, membre des Conseils du Roi.

Orb, trois fois ta fureur avait bouleversé toute la ville, lorsque LE NAIN plein de bonté te donna ces freins (les remparts), il ranime les découragés et ramène les transfuges, unique salut pour tous, témoignage d'affection pour tous. En 1745, 14 et 15 Septembre, 10 et 11 Octobre, triple inondation. »

Les archives de l'Intendance de Languedoc ⁷ contiennent encore un document : la réclamation de la ville de Bédarieux contre les 23 mille livres qui lui sont demandées du fait des réparations. Voici ce document :

Elle est assez considérable par ses fabriques, mais beaucoup de métairies du Languedoc sont deux fois plus grandes que son terroir. Elle ne fait qu'environ $6.000 \ \pounds$ de taille, sa subvention n'est affermée que $1.450 \ \pounds$ ».

Elle s'est ruinée, mais les vies de ses habitants étaient en danger, il fallait les mettre à l'abri. Ses rues impraticables c'était une nécessité de retenir les terres qui les comblaient et de les repaver. Elle n'avait plus de fontaine, et les villes ne peuvent s'en passer.

Qu'on ajoute à tout ce dessus que les campagnes ont esté sy désolées par la force du torrent qu'on n'a peu les remettre en valeur et qu'on paye la taille des pièces où l'on ne voit que le roc tout net ; que des rues entières ont esté emportées et que n'en restent plus de vestiges ...

Qu'on a esté attaqué dans le centre de sa fortune c'est à-dire les maisons, que là les moindres ravages sont immenses qn'on a vu extraire ses meubles et ses effets les plus précieux, répandre

⁷ Arch. Intendance Languedoc série C. 4245

ses vins et ses huiles, gâtées ses provisions de toute espèce. Qu'à la suite de tout cela on a éprouvé la famine n'ayant ni four, ni farine, ...

Ou'il a fallu à grands frais rétablir les portes et les fenêtres emportées ou enfoncées, relever les murailles abattues, acheter de nouvelle futaille et toute sorte de meubles et d'ustencilles, remplacer le gros et le menu bétail étouffé dans les écuries ... »

Enfin pour en finir avec Bédarieux voici ce que les registres paroissiaux nous révèlent sur ces inondations :

Le 14 Septembre 1945 ⁸ a esté ensevely dans le cimetière de la paroisse Jacques Bourrel qui a esté emporté par une inondation affreuse qui est arrivée aujourd'hui à une heure après minuit et qu'on n'avait jamais vu de semblable ».

Préssents les soussignés : Martel et Bernard

. . .

Le 12 Octobre 1745 a esté enterré ... Salvagnac âgé d'environ 80 ans trouvé mort sous les ruines de la maison de son habitation causée par l'inondation qui arriva un dimanche au soir à sept heures, qui ne fut que le prélude de l'inondation du lendemain en forme de déluge, qui emporta presque toutes les maisons du faubourg et toutes celles du Vignal et beaucoup de celles de la rue de Fer, beaucoup de la ville et les ébranla presque toutes, ce qui sera pour toujours la désolation de la ville et sa ruine totale.

Pour mémoire à sa postérité ».

Signé: Lavit Curé.

Et dans les archives notariales ⁹ nous trouvons pendant les années 1747 et 1748 de nombreux prix faits ou ventes de maisons totalement ruinées en 1745 surtout au Vignal et rue Basse.

7. HÉRÉPIAN

La Communauté d'Hérépian située au confluent de l'Orb et de la Mare, peu avant l'inondation, s'était occupée de faire des travaux pour contenir les eaux de ces deux rivières.

Nous trouvons dans les archives de l'Intendance de Languedoc un devis signé de l'Ingénieur de Carney à Béziers le 14 Mai 1745 qui approuve les ouvrages suivants :

- « 1° Ouvrages provisoires : digue en terre le long de la rivière de Mare ...
- 2° Ouvrages pour assurer le lit de la rivière sous le pont canal de l'Orb.canal de la Mare ... digue au travers de l'Orb ».

Ces travaux ne sont pas encore entrepris lorsque l'inondation de 1745 amène de très graves dégâts. Le Conseil Général de la Communauté d'Ilérépian se réunit et délibère :

« Qu'il sera fait de très humbles supplications à Sa Magesté de vouloir ordonner l'exécution dudit devis et d'accorder le fonds nécessaire, sans quoi la Communauté serait totalement perdue et le commerce du Haut Languedoc interrompu ¹⁰ (21 Septembre 1749).

Les inondations que nous étudions seulement dans la vallée de l'Orb s'étaient étendues en

- 8 Bédarieux G. G. 4.
- 9 In. Alzieu Notaire à Bédarieux
- 10 Arch. Int. Languedoc C. 4.226.

cette année 1745 à toute la Province, nous lisons en effet dans l'Histoire du Languedoc pour l'année 1746 ¹¹ :

« La Province avait beaucoup souffert vers la fin de l'année précédente, par le fait des inondations qui causèrent surtout de grands dégâts dans les diocèses de Béziers, d'Agde, de St-Pons, de Castres, de Narbonne, d'Alais, de Montpellier, d'Uzès et de Mende.

Pour dédommager partiellement le pays de ces perles, le Conseil d'Etat par son arrêt du 27 Mai 1746, accorda une remise de trois cent mille livres sur les impositions. »

Pendant les années suivantes des arrêts du même Conseil d'Etat accordent de nouvelles indemnités à la province :

Un du 28 Novembre 1747 « accorde sur le don gratuit de 1746 une remise de 234.000 livres aux diocèses de Languedoc dont les récoltes ont souffert des orages, grêles et inondations pendant les années précédentes ».

Un autre du 11 Novembre 1748 accorde sur le don gratuit une remise de 300.000 livres pour cas fortuits.

Pour les mêmes causes une nouvelle indemnité de 300 mille livres est accordée le 30 Novembre 1749.

Enfin le 15 Décembre 1750 un nouvel arrêt répartit 567.000 livres à titre d'indemnité au Languedoc pour les motifs suivants : « *Plusieurs villes et communautés sont obligées d'entreprendre des ouvrages considérables absolument indispensables pour garantir leur terroir des irruptions des rivières, qui ne pourraient en supporter les dépenses si elles n'étaient secourues...* » ¹².

Dans le répartition de la remise de 1749, il est accordé à Hérépian trois mille livres pour l'aider à ses réparations.

En Novembre 1750, l'Ingénieur de CARNEY fait un « Toisé estimatif des ouvrages à faire sur le bord de la rivière de l'Orb à Hérépian ... pour l'emploi de la somme de trois mille livres accordées en dernier lieu par le Roy ».¹³

Les ouvrages sont exécutés et nous trouvons des ordonnancements en faveur de Guillaume Cassan, habitant d'Hérépian, entrepreneur des « ouvrages â faire au pont de ladite commnnauté pour contenir les eaux de la rivière d'Orb » (Octobre et Novembre 1750).

Ces travaux ne furent pas suffisants puisque quelques années après de nouvelles crues « ont causé la destruction presqu'entière des ouvrages faits par la Communauté d'Hérépian, et creusé entre le pont et le village un nouveau lit dans lequel passaient toutes les basses «aux des deux rivières d'Orb et de Mare ... Cet accident a presque interrompu tout le commerce de ces cantons, par la difficulté que les chevaux et les voitures ont due passer à gué le nouveau canal même dans le temps des basses eaux ; pour ce qui est des gens à pié, ils passent sur un pont de bois, que le fermier du péage a eu soin de faire construire, pour ne pas perdre entièrement sur tout le revenu de la ferme, dont il paye cent pistoles par an, les deux tiers au domaine, et le tiers restant à Mgr

¹¹ Histoire du Languedoc par Dom Vaissette – Edition Privat. – Tome XIII, PP. 1.080-1.081.

¹² Arch. Int. Languedoc C. 2.48.

¹³ Arch. Intend. Languedoc Série C. 4.247.

8. ROQUEBRUN

Les archives de Roquebrun contiennent des détails intéressants sur cette inondation, détails qui nous renseignent sur les dégâts causés dans d'autres communes et nous reparlent du désastre de Bédarieux. Voici du reste l'extrait de ces archives ¹⁵:

« Le 13 Octobre 1745 un orage épouvantable a sévi sur toute la région. A St-Gervais, les ponts ont été emportés. A Bédarieux le pont emporté, le faubourg inondé, 120 maisons détruites, 24 maisons détruites à Colombières par le ruisseau de Caroux, le moulin et la chaussée de Ceps emportés.

A Roquebrun tous les arbres à 300 pas de la rivière, les moulins et constructions emportés : le moulin à blé, le moulin à huile (le pressoir sortit par le toit) ; les jardins de Laurenque et ceux qui étaient situés près la rivière sablés à six pans ; les prés et les jardins jusqu'à Maynard (4 kilomètres en aval du village) ruinés ; la rivière a pris son cours de ce côté ; tous arbres fruitiers, noyers et mûriers, – deux mille mûriers et autant d'oliviers emportés.

Rien de plus beau que les oliviers de Roquebrun à Ceps en dessous et au-dessus du chemin, c'était une belle promenade. »

Un délégué de l'Intendant estime les dégâts à 60.700 livres.

Suit un état nominitif 16 des personnes ayant subi des dégâts.

Nous arrivons enfin à Béziers, Villeneuve, Sauvian, Sérignan au voisinage de l'estuaire de l'Orb, sur les bords de la mer. Ici les dégâts ont été si considérables qu'il a fallu recreuser le lit de l'Orb. Une contestation entre la communauté de Villeneuve, Béziers, Sauvian et Sérignan nous renseigne. Voici d'ailleurs ce que nous apprennent les archives :

Dans une délibération :

Les Consuls et la Communauté de Villeneuve-les Béziers « *supplient humblement* » Mgr Jean LE NAIN, Chevalier, baron d'Afeld, Conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son Conseil, Intendant de justice, police et finances en la Province de Languedoc ... ¹⁷

« Les inondations de la rivière d Orb arrivées au mois de Décembre 1743 et au mois de Janvier 1744 furent si considérables que les eaux après-avoir rompu les digues inondèrent le bourg, couvrirent la plaine de sable qui étouffa les semences. De pareils malheurs obligèrent la Communauté de prendre une délibération le 26 du même mois de Janvier pour demander à Nos seigneurs assemblés en cette ville, un secours pour remettre les digues en état de garantir cette communauté à l'avenir et une indemnité proportionnée aux dommages ... ».

Cette demande ayant été faite, les députés des états prennent une délibération le 20 Janvier

¹⁴ Arch. Int. Languedoc Série C. 4.247.

¹⁵ Arch.de Roquebrun G. G. 3. – Je dois ces renseignements à M. l'Abbé Aubagnac ancien curé de Roquebrun, actuellement curé doyen de Lunas à qui je suis heureux de dire mon plus cordial merci.

¹⁶ Arch. de Roquebrun D.D.I.

¹⁷ Arch. Int. Langutdoc C. 4.254

1744.

M. de CARNEY fait un devis.

Les choses traînent en longueur, l'inondation de 1745 aggrave considérablement les dégâts. On fait alors les travaux nécessaires. On prend des terres à certains propriétaires pour recreuser le lit de l'Orb.

En 1747, la Communauté de Villeneuve s'adresse de nouveau à l'intendanI LE NAIN.

« Vous remontrent que les sieurs de l'ranquières, Icher, Saullier, et autres habitants du lieu de Sauvian ayant fait procéder de votre authorité par le sieur Passebosc géomètre arpenteur de la ville de Béziers à la vérification et estimation des terres qui leur ont été prises pour former le nouveau lit de la rivière d'Orb, en ont ensuite donné requêre... »

Ils ont demandé à être payés de la somme de 9.580 livres 5 sols du montant de l'estimation des terres.

La Communauté de Villeneuve en 1747 demande à l'Intendant à être relaxée, car elle ne peut en aucune façon payer lesdites terres.

Villeneuve ne veut pas payer pour Sauvian, et les travaux faits pour conserver le pont de Béziers.

La chose est ainsi réglée : d'après un devis signé Pitot directeur des travaux publics de la province et de CARNEY :

« Ouvrages ordonnés pour former le lit de la rivière d'Orb ; la contribulion des paroisses riverains (est réglée) savoir : celle de la ville de Béziers à 6.000 livres, celle de la Communauté de Villeneuve à 3.000 livres et celle des communautés de Sauvian et de Serignan, chacune à 1.500 livres. »

Une ordonnance de l'Intendant du 31 Octobre 1747 dit : « L'emprunt des 12.000 livres, dont il s'agit sera fait, à la diligence du sindic du diocèse de Béziers, au nom du diocèse, conformément à notre ordonnance du 31 Août dernier, pour être la dite somtne de 12.000 livres employée sans délay, à la continuation des ouvrages, et remboursée ensuite, soit par les Communautés déjà en cause ou par d'autres qu'on jugera égallement devoir contribuer à cette dépense ».

Je ne me suis occupé ici que de la vallée de l'Orb mais il semble bien que cette année 1745 ait été catastrophique un peu partout.

Los archives de l'Intendance nous éclairent à ce sujet ; nous y trouvons un « toisé estimatif des ouvrages à faire au lit de la rivière de Lirou sur le terroir de Maureilhan. diocèse de Béziers », pour le recreusement du lit du Lirou en 1747. Le bail des travaux fut passé pour la somme de 7.760 livres « accordées par Sa Majesté à cette communauté pour cette réparation ».

De même il semble qu'à Lodève le désastre ait été très grand, nous lisons en effet dans les archives : « Le 11 Octobre 1745 (18) ... les deux rivières qui coulent autour de la ville de Lodève appelées Lergue et Solondres, grossirent à un tel point qu'elles entrèrent dans tout, le bas de la ville et dans tous les faubourgs, avec une telle abondance que plusieurs maisons furent abattues et que les habitants, qui à peine purent se garantir eux-mêmes de l'impétuosité des eaux, se virent enlever tous leurs biens et denrées, plusieurs moulins et fouloirs furent emportés ; la plupart des terres qui confrontaient ces rivières et les rivages furent totalement ruinés, et ce qui fut le comble de la désolaûon, plusieurs habitants surpris par la rapidilé des eaux et dans l'obscurité de la nuit, y

périrent misérablement et en furent étouffés ...».

A la suite de ce désastre, la communauté fit élargir le lit des deux rivières.

D'autre part, le Vidourle emporta le 18 Novembre 1745 une troisième arche du pont romain d'Ambrussum ¹⁸, celle qui aboutissait à la rive gauche. C'est sur ce vieux pont que la voie Domitienne faisant communiquer l'Iialie et l'Espagne à travers notre pays, franchissait le Vidourle à l'entrée du département de l'Hérault.

J'ai crû qu'en cette année 1945 dont le millésime ramène le deuxième centenaire de ces si grands débordements, ces notes ne seraient pas sans intérêt ; d'autre part, c'était une façon de sauver celles qui placées dans des archives particulières risquent à tout instant de se perdre. Je m'excuse d'avoir été quelquefois un peu long dans l'exposé des devis et du cahier des charges de certaines constructions et dans le détail des prix, il m'a semblé qu'il serait intéressant de faire la comparaison avec les prix actuels.

18 Grenier: Archéol. Gallo-Romaine T. VI 1ère partie, p. 190, NOTE 3.

- 16 -